

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01244

Numéro SIREN : 807 801 824

Nom ou dénomination : SARL A.B.E.R. 85

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2018 sous le numéro de dépôt 11483

SARL ABER 85
Allée de la Sauzaie
ZI La Folie Nord
85310 LA CHAIZE LE VICOMTE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
53 Rue Hoche
85000 LA ROCHE SUR YON

La Chaize le Vicomte, le 21/09/2018

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après les comptes sociaux (bilans actif passif comptes de résultat procès-verbaux et résolutions d'affectation) de la SARL ABER 85 concernant l'exercice clos au 30/09/2016.

Nous vous joignons le règlement correspondant soit 45.63 €.

Selon l'article L.232-25 du code du commerce nous vous demandons de ne pas rendre publics nos comptes,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le gérant
ALEXIS BLANCHARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

SARL ABER 85

N° SIRET : 80780182400010

NAF 7010Z

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MARS 2017

L'an deux mille dix sept

Le 21 Mars 2017

A 17 heures 30,

Les associés de la –SARL ABER 85, Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 euros, divisée en 50 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Est présent :

Mr Alexis BLANCHARD, titulaire de 50 parts

Seul associé de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composants le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexis BLANCHARD, gérant.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2016 et quitus à la gérance,
- affectation du résultat de l'exercice,
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce, et décision à cet égard,
- rémunération du gérant

Allée de la Sauzaie ZI la Folie Nord -85310 LA CHAIZE LE VICOMTE SARL au capital de 500 Euros

AB

SARL ABER 85

N° SIRET : 80780182400010

NAF 7010Z

- questions diverses,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Septembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

SARL ABER 85

N° SIRET : 80780182400010

NAF 7010Z

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice de -164 Euros au report à-nouveau déficitaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale valide le fait qu'il n'y a eu aucune rémunération pour les gérants au cours de l'exercice 2015/2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

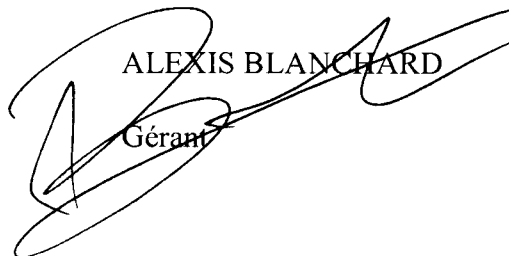
CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.


ALEXIS BLANCHARD
Gérant

SARL ABER 85

N° SIRET : 80780182400010

NAF 7010Z

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MARS 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice de – 164 Euros de la manière suivante :

Affectation de la perte en report à nouveau déficitaire pour 164 €

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MARS 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

①

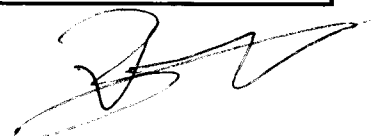
BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise EURL ABER 85										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise - ZI LA FOLIE NORD 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE															
SIREN 8 0 7 8 0 1 8 2 4															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 1 1					
Exercice N clos le 3 0 0 9 1 2 0 1 6															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012									
		Autres *		014	806	016			806						
	Immobilisations corporelles *		028		030										
	Immobilisations financières * (1)		040	2 500	042	2 500									
	Total I (5)		044	3 306	048	2 500			806						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070									
		Autres* (3)		072	231	074		231							
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	479	086		479								
	Charges constatées d'avance*		092		094										
Total II		096	710	098		710									
Total général (I + II)										110	4 017	112	2 500	1 517	
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120	500					
	Écarts de réévaluation								124						
	Réserve légale								126						
	Réserves réglementées*								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)								132	(3 441)					
	Report à nouveau								134						
	Résultat de l'exercice								136	164					
	Provisions réglementées								140						
	Total I								142	(2 777)					
Provisions pour risques et charges								Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166	1 210					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 3 084)								172	3 084					
Produits constatés d'avance								174							
Total III								176	4 294						
Total général (I + II + III)										180	1 517				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	806							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Certifié conforme à l'original



②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABER 85

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
		Services*		217		218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*					224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
	Variation de stock (marchandises)*					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : mobilier : - immobilier :)				242 (164)
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243 244
	Rémunérations du personnel*					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements*					254
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264 (164)
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 164
	Produits financiers (III)	280				294
	Charges financières (V)					294
	Produits exceptionnels (IV)					290
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306
	2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310 164

B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	164	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247			330
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990	
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344
		Créance due au report en arrière du déficit		346	
Déficits	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	164	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables : *	941	dont imputés sur le résultat :		360 941
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col.1 Déficit col.2	370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

carte infame à l'appel